

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAUSEANCE DU 2 JUILLET 2014.

L'an deux mil quatorze, le 2 juillet à 18 H 00 s'est réuni au siège de la Communauté de Communes du Pays des Sources, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Bureau Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents : René MAHET, Alain DE PAERMENTIER, Jean-Pierre VRANCKEN, Véronique DEBRUC, Ghislaine GIRARDAT, Philippe CARPENTIER, Guy GRIMAL, Gilles AMBEZA, Marc d'ARRENTIERES, William PERRON, Serge GREUGNY, Guy SAVREUX.

Etaient absents excusés : Yves LEMAIRE, Marie-Christine PINSSON, Christian CARON, Sébastien NANCEL, Patrick PEYR.

Etaient absents : Jean-Michel MAUPPIN, Bruno HUYGEBART, Daniel FORGET, Jean-Pierre LEONARD.

Date de convocation : 23 Juin 2014

Date d'affichage : 23 Juin 2014

Nombre de membres en exercice : 21

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres votants : 12

**AIDE FINANCIERE ACCORDEE AUX ASSISTANTS MATERNELS AGREES ET
AUX PERSONNES SOUHAITANT EXERCER LA PROFESSION D'ASSISTANTS
MATERNELS**

Pour répondre à des critères de sécurité pour l'accueil des jeunes enfants, les personnes souhaitant exercer la profession d'assistants maternels agréés sont amenées à effectuer des aménagements à leur domicile, à investir dans du matériel de sécurité et de puériculture aux normes.

Aussi, afin de maintenir, voire développer, l'offre d'accueil des assistants maternels agréés sur le Pays des Sources, la Communauté de Communes a proposé d'aider financièrement les personnes souhaitant exercer la profession.

La Communauté de Communes s'engage à prendre en charge 50 % des dépenses plafonnées à 1 000 € soit une aide financière maximum de 500 €.

En contrepartie la Communauté de Communes demande aux bénéficiaires de cette aide d'exercer la profession au minimum 3 ans.

Cet engagement est formalisé par une convention établie entre les deux parties.

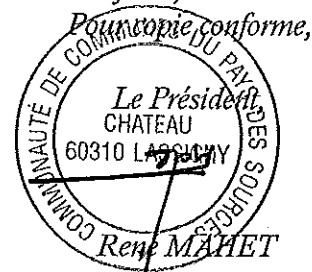
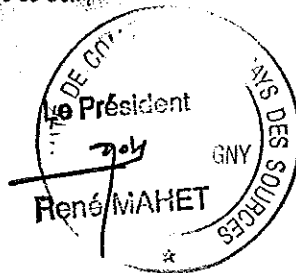
Dossier	Adresse Commune	Nature des travaux	Coût total des travaux	Assiette subventionnable	Subvention Pays des Sources
Mme BRANDAO Stéphanie	7 A rue du Moulin 60310 ROYE/MATZ	Aménagements effectués pour sécuriser le logement : Construction de murs à l'avant et l'arrière de la maison afin de sécuriser une dénivellation de plus d'1,20m (descente de garage) et mur séparant de la rue.	1 277,34 € TTC	1 000 €	500 €

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité:

- **VALIDE** le dossier présenté ci-dessus,
- **AUTORISE** le versement de la subvention sur production des justificatifs de la réalisation des travaux
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces correspondantes à l'application de cette décision

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits,

Le Président certifie, en application de l'article L.2131-1 du code général des collectivités territoriales, que le présent acte est rendu exécutoire le : 11/07/2014. date de son dépôt en sous-préfecture de Compiègne.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAUSEANCE DU 2 JUILLET 2014.

L'an deux mil quatorze, le 2 juillet à 18 H 00 s'est réuni au siège de la Communauté de Communes du Pays des Sources, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Bureau Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents : René MAHET, Alain DE PAERMENTIER, Jean-Pierre VRANCKEN, Véronique DEBRUC, Ghislaine GIRARDAT, Philippe CARPENTIER, Guy GRIMAL, Gilles AMBEZA, Marc d'ARRENTIERES, William PERRON, Serge GREUGNY, Guy SAVREUX.

Etaient absents excusés : Yves LEMAIRE, Marie-Christine PINSSON, Christian CARON, Sébastien NANCEL, Patrick PEYR.

Etaient absents : Jean-Michel MAUPPIN, Bruno HUYGEBART, Daniel FORGET, Jean-Pierre LEONARD.

Date de convocation : 23 Juin 2014

Date d'affichage : 23 Juin 2014

Nombre de membres en exercice : 21

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres votants : 12

APPROBATION DU PROJET DE CONTRAT GLOBAL D'ACTIONS POUR L'EAU OISE, MATZ, DIVETTE, VERSE ET LEURS AFFLUENTS, DANS LE CADRE DU SDAGE SEINE-NORMANDIE ET DES PROGRAMMES DE MESURES ASSOCIES

Dans le cadre du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Seine-Normandie et en accord avec la Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DCE) du 23 octobre 2000 (directive 2000/60), les retours au bon état des eaux est envisagé sur le territoire pour les masses d'eau suivantes à l'horizon 2015 ou 2021.

Nom « Masse d'eau »	longueur en km	Statut Masse d'eau	OBJECTIFS D'ETAT					
			Global		Ecologique		Chimique	
			état	délai	état	délai	état	délai
L'Oise du confluent de l'Ailette (exclu) au confluent de l'Aisne (exclu)	51,98	naturelle	Bon état	2021	Bon état	2021	Bon état	2021
Grand ru	5,05	naturelle	Bon état	2021	Bon état	2021	Bon état	2021
Ru de Camelin	8,16	naturelle	Bon état	2021	Bon état	2015	Bon état	2021
Ru de Belle-fontaine	6,74	naturelle	Bon état	2015	Bon état	2015	Bon état	2015
La Divette	21,46	naturelle	Bon état	2021	Bon état	2015	Bon état	2021
La Dordonne	6,99	naturelle	Bon état	2015	Bon état	2015	Bon état	2015
Ru du Moulin	7,42	naturelle	Bon état	2021	Bon état	2015	Bon état	2021
Ru Daniel	7,18	naturelle	Bon état	2015	Bon état	2015	Bon état	2015
Ru de Saint-Léger	6,98	naturelle	Bon état	2015	Bon état	2015	Bon état	2015
Ru des Hayettes	8,52	naturelle	Bon état	2015	Bon état	2015	Bon état	2015
La Verse de sa source au confluent de l'Oise (exclu)	22,99	naturelle	Bon état	2021	Bon état	2021	Bon état	2021
La Verse de Beaugies	6,21	naturelle	Bon état	2021	Bon état	2021	Bon état	2021
La Mève	6,04	naturelle	Bon état	2021	Bon état	2015	Bon état	2021
Ru Marquais	8,47	naturelle	Bon état	2015	Bon état	2015	Bon état	2015



Le Matz de sa source au confluent de l'Oise (exclu)	24,92	naturelle	Bon état	2021	Bon état	2015	Bon état	2021
Le Mareuil	6,03	naturelle	Bon état	2021	Bon état	2015	Bon état	2021

- Any
- Avricourt
- Anthurb-Portes
- Baugy
- Beaulieu-les-Fontaines
- Belloy
- Biermont
- Boulogne-la-Grasse
- Braisnes
- Candor
- Cannectancourt
- Canny-sur-Matz
- Conchy-les-Pots
- Courdan
- Crapeaumesnil
- Cuy
- Cuvilly
- Dives
- Écuilly
- Incourt-Ste-Marguerite
- Évricourt
- Fresnières
- Giraumont
- Cournay-sur-Aronde
- Gury
- Hainvillers
- Laberlière
- Lagny
- La-Neuve-sur-Ressons
- Lassigny
- Lataule
- Margny-sur-Matz
- Marquéglise
- Mareuil-la-Motte
- Maigny-aux-Cerises
- Monchy-Humières
- Mortemer
- Neufly-sur-Aronde
- Ognolles
- Orvillers-Sorel
- Plessier-de-Roye
- Ressons-sur-Matz
- Ricquebaug
- Roye-sur-Matz
- Solente
- Thiescourt
- Vignemont
- Villers-sur-Coudun

Les travaux nécessaires à l'amélioration du bon état des eaux et des milieux aquatiques, à l'initiative de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, constitue un engagement entre plusieurs maîtres d'ouvrage et leurs partenaires financiers sur un programme d'études et de travaux d'une durée de 4 ans (2014-2018), dans le cadre du 10^{ème} programme de l'Agence.

Pour faciliter la coordination des projets et assurer une animation locale sur le territoire, le Pays de Sources et Vallées et les Communautés de Communes du Pays Noyonnais, du Pays des Sources et des Deux Vallées vont piloter la démarche du Contrat global d'actions pour l'Eau Oise, Matz, Divette, Verse et leurs affluents.

Pour répondre au contrat, les projets des maîtres d'ouvrage doivent :

- Répondre aux objectifs du SDAGE Seine-Normandie ;
- S'inscrire dans un programme des aides des partenaires financiers (notamment Agence de l'Eau Seine-Normandie, Agence de l'Eau Artois-Picardie, Entente Oise-Aisne, programme LEADER Pays de Sources et Vallées, Conseil Régional de Picardie, Conseil Général de l'Oise) ;
- Avoir un impact concret pour l'atteinte du bon état des eaux et des milieux aquatiques demandé par le Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DCE).

Les maîtres d'ouvrage s'engagent à réaliser les actions pour lesquelles ils sont inscrits à la démarche «Contrat global d'actions pour l'Eau Oise, Matz, Divette, Verse et leurs affluents », et les partenaires financiers à apporter prioritairement des subventions.

Le Pays de Sources et Vallées assure une mission d'animation technique de ce contrat et de coordination des projets (ingénierie, sensibilisation, accompagnement technique et administratif, suivi des actions, création d'une synergie et d'un réseau d'échanges entre experts/techniciens/élus,...).

La Communauté de Communes du Pays des Sources, dans le cadre de ses compétences, adhère à ce contrat global d'actions pour l'eau en présentant un projet d'importance remplissant pleinement les conditions d'éligibilité :- Le suivi de la qualité des rivières (prévisionnel 2018).

Ce projet concerne la thématique suivante :- Améliorer la connaissance et le suivi des rivières et des milieux aquatiques ;

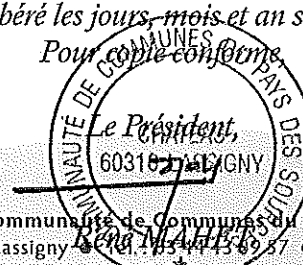
Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, par 11 voix pour et une abstention, à la majorité:

- **AUTORISE** Monsieur le Président à être signataire du Contrat Global d'actions pour l'eau Oise, Matz, Divette, Verse et leurs affluents ;
- **DECIDE** d'inscrire le projet de suivi de la qualité des rivières au Contrat Global d'actions pour l'eau Oise, Matz, Divette, Verse et leurs affluents ;
- **SOLLICITE** toutes les subventions afférentes à ce projet auprès des financeurs (notamment Agence de l'Eau Seine-Normandie, Agence de l'Eau Artois-Picardie, Entente Oise-Aisne, programme LEADER Pays de Sources et Vallées, Conseil Régional de Picardie, Conseil Général de l'Oise) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces correspondantes à l'application de cette décision ;

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour copie conforme

Le Président certifie, en application de l'article L 2131-1 du code général des collectivités territoriales, que le présent acte est rendu exécutoire le : 11/07/11 date de son dépôt en sous-préfecture de Compiègne



René MAHET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 2 JUILLET 2014.

L'an deux mil quatorze, le 2 juillet à 18 H 00 s'est réuni au siège de la Communauté de Communes du Pays des Sources, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Bureau Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents : René MAHET, Alain DE PAERMENTIER, Jean-Pierre VRANCKEN Sébastien NANCEL, Patrick PEYR, Véronique DEBRUC, Ghislaine GIRARDAT, Philippe CARPENTIER, Guy GRIMAL, Gilles AMBEZA, Marc d'ARRENTIERES, William PERRON, Serge GREUGNY, Guy SAVREUX.

Etaient absents excusés : Yves LEMAIRE, Marie-Christine PINSSON, Christian CARON.

Etaient absents : Jean-Michel MAUPPIN, Bruno HUYGEBART, Daniel FORGET, Jean-Pierre LEONARD.

Date de convocation : 23 Juin 2014

Date d'affichage : 23 Juin 2014

Nombre de membres en exercice : 21

Nombre de membres présents : 14

Nombre de membres votants : 14

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Subvention aux manifestations locales

- **Ass « Batterie Fanfare de Cnnectancourt »** Siège : Cnnectancourt

L'association a organisé le samedi 28 juin 2014 un concert public intitulé « ROCK EN CAMPAGNE » au sein du village. Celui-ci s'est déroulé avec diverses animations traditionnelles et un concert réunissant trois groupes. 500,00 €

- **Ass « Ché Fous d'Ché Bêtes »** Siège : Beaulieu les Fontaines

L'association organise du 1^{er} mai au 30 septembre 2014 des journées pédagogiques et ateliers ludiques intitulés « Education à l'environnement pour un développement durable ». Le but est de sensibiliser petits et grands à l'avenir de la planète. 290,00 €

- **Ass « One Aircooled Day »** Siège : Marquéglise

L'association a organisé les 23 et 24 août 2014 un rassemblement de voitures anciennes dédié à la marque Volkswagen et une balade autour des communes du Pays des Sources 500,00 €

- **Ass « Plaisir de Lire »** Siège : Boulogne la Grasse

Comme chaque année depuis six ans, l'association a organisé le 17 mai 2014 un concours intercommunal de dessins sur le thème de la Grande Guerre 14-18. Une centaine d'enfants de cinq communes du territoire, âgés de 4 à 15 ans participe à ce concours. 400,00 €

• Ass « Lirici Lirela »

Siège : Beaulieu les Fontaines

Comme chaque année, l'association a organisé le 26 juin 2014 une journée conte animée par Corentin SOLEILHAVOUP de l'association « Conte là-d'ssus » pour les élèves des six classes du regroupement scolaire. 80,00 €

• Ass « Le Chant d'Images »

Siège : Thiescourt

L'association a organisé le 6 juin 2014 en l'église de Lassigny un concert tout public de l'« Ensemble Millésime » et du « Chœur Départemental des Chorales de l'Oise » afin de réunir les amateurs de musique de qualité et faire découvrir des chœurs talentueux de haut niveau à titre gratuit. 159,00 €

• Ass « Neufvy Music »

Siège : Neufvy sur Aronde

L'association a organisé le 14 juin 2014 sur la place du village un concert Pop Rock pour rassembler les villageois dans le cadre de l'organisation de fêtes de la musique. 350,00 €

• Ass « La Neuvilleoise »

Siège : La Neuville-sur-Ressons

L'association a organisé le samedi 14 juin 2014 un concert de l'harmonie de Montdidier en l'église de La Neuville. 100,00 €

Subvention aux manifestations d'intérêt communautaire

• Ass « Thies'Dance »

Siège : Thiescourt

L'association organise le 9 novembre 2014, la « 14-18 de Thiescourt », avec les associations du village et l'aide de la commune. C'est un événement sportif et culturel sur le thème de la Grande Guerre. Il y aura des randonnées pédestres, des courses nature (Trail parcours combattant et courses enfants), des expositions ainsi que des animations culturelles 1000,00 €

• Ass « Sports et Loisirs d'Orvillers Sorel »

Siège : Orvillers Sorel

L'association organise le 12 juillet 2014 son 10^{ème} marché aux produits du terroir et régionaux. 1000,00 €

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité:

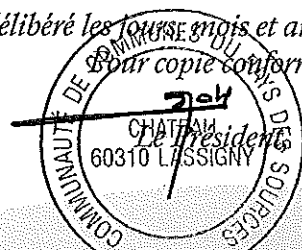
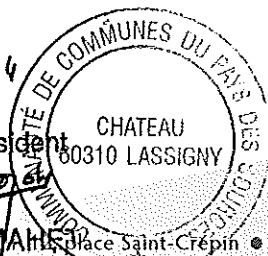
- VALIDE les dossiers présentés ci-dessus et le versement des subventions attribuées, conformément au règlement des subventions aux manifestations locales et d'intérêt communautaire,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces correspondantes à l'application de cette décision

Fait et délibéré les 10 et 11 juillet 2014, en séance publique, pour copie conforme,

Le Président certifie, en application de l'article L 2131-1 du code général des collectivités territoriales, que le présent acte est rendu exécutoire le : 11 / 07 / 2014 date de son dépôt en sous-préfecture de Compiègne

Le Président

René MAHEU



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAUSEANCE DU 2 JUILLET 2014.

L'an deux mil quatorze, le 2 juillet à 18 H 00 s'est réuni au siège de la Communauté de Communes du Pays des Sources, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Bureau Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents : René MAHET, Alain DE PAERMENTIER, Jean-Pierre VRANCKEN, Véronique DEBRUC, Ghislaine GIRARDAT, Philippe CARPENTIER, Guy GRIMAL, Gilles AMBEZÁ, Marc d'ARRENTIERES, William PERRON, Serge GREUGNY, Guy SAVREUX.

Etaient absents excusés : Yves LEMAIRE, Marie-Christine PINSSON, Christian CARON, Sébastien NANCEL, Patrick PEYR.

Etaient absents : Jean-Michel MAUPPIN, Bruno HUYGEBART, Daniel FORGET, Jean-Pierre LEONARD.

Date de convocation : 23 Juin 2014

Date d'affichage : 23 Juin 2014

Nombre de membres en exercice : 21

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres votants : 12

AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS 2013 ENTRE LE PAYS DE SOURCES ET VALLEES ET L'OFFICE DE TOURISME DE NOYON EN SOURCES ET VALLEES-PROGRAMME D' ACTIONS 2013.

Dans le cadre du Pays de Sources et Vallées et de son programme d'action 2014, les communautés de communes du Pays des Sources, du Pays Noyonnais et des Deux Vallées ont validé avec l'Office de Tourisme de Noyon en Sources et Vallées une convention d'objectifs détaillant la mission et le rôle de l'Office de Tourisme pour le Pays de Sources et Vallées en 2013.

Cette convention établissait la participation financière de chaque collectivité pour les actions portées par l'OT de Noyon en Sources et Vallées et notamment celle concernant la dépense « Mission OT de Pays »

Aujourd'hui, compte tenu de :

- la non perception de l'aide du Conseil Régional de Picardie pour cette action
- la réaffectation du reste à charge non prévu de l'Office de Tourisme pour l'exercice 2013 (surcoûts principalement liés à l'édition du guide pratique et de la brochure de groupe)
- la non réalisation de la création d'une borne de promotion sur l'aire de Ressons (A1) et de son document d'appel

Il convient de modifier la participation financière des trois Communautés de Communes comme suit :

	CCPN	CC2V	CCPS
Convention 2013	24 042.49	11 331.95	10 217.97
Avenant proposé	30 008.20	10 616.51	9 572.87
Différence	5 965.20	-715.44	645.10

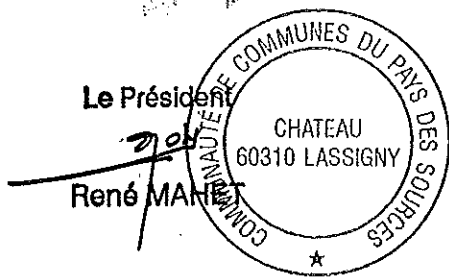
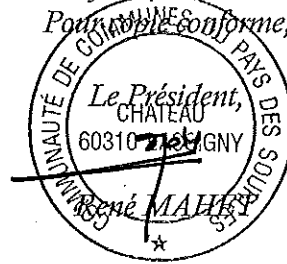
Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité:

- **VALIDE** l'avenant N°1 à la convention d'objectifs entre le Pays de Sources et Vallées, la Communauté de Communes et l'Office de Tourisme de Noyon en Sources et Vallées pour le programme d'actions 2013, joint en annexe
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces correspondantes à l'application de cette décision.

- Amy
- Avricourt
- Anthéuil-Portes
- Baugy
- Beaubeu-les-Fontaines
- Beffoy
- Biermont
- Boulogne-la-Grosse
- Braisnes
- Candor
- Cannecourt
- Canny-sur-Matz
- Conchy-les-Pots
- Coudun
- Crapeaumesnil
- Cuy
- Cuvilly
- Dives
- Écuilly
- Juncourt-Sainte-Marguerite
- Évicourt
- Fresnières
- Giraumont
- Getrnay-sur-Aronde
- Gury
- Hainvillers
- Labelière
- Lagny
- La-Neuveville-sur-Ressons
- Lassigny
- Lataule
- Margny-sur-Matz
- Marquégise
- Mareuil-la-Motte
- Margny-aux-Cerises
- Monchy-Humières
- Mortemer
- Neufy-sur-Aronde
- Ognolles
- Orvillers-Sorel
- Plessier-de-Roye
- Ressons-sur-Matz
- Ricquebourg
- Roye-sur-Matz
- Solente
- Thiescourt
- Vignemont
- Villers-sur-Coudun

Le Président certifie, en application de l'article L 2131-1 du code général des collectivités territoriales, que le présent acte est rendu exécutoire le : 11/07/2014 date de son dépôt en sous-préfecture de Compiègne

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,



- Antheuil-Portes
- Baugy
- Beauheuil-les-Fontaines
- Belloy
- Biermont
- Boulogne-la-Grasse
- Braisnes
- Candor
- Cannectancourt
- Canny-sur-Matz
- Conchy-les-Pots
- Coudun
- Crapeaumesnil
- Incourt-Ste-Marguerite
- Évicourt
- Fresnières
- Giraumont
- Cournay-sur-Aronde
- Gury
- Hainvillers
- Laberlière
- Lagry
- La-Neuveville-sur-Ressons
- Lassigny
- Lataule
- Margny-sur-Matz
- Marquéglise
- Marcuil-la-Motte
- Margny-aux-Cerises
- Monchy-Humières
- Mortemer
- Neufvy-sur-Aronde
- Ognolles
- Orvillers-Sorel
- Plessier-de-Roye
- Ressons-le-Loup
- Ricq
- Roye-sur-Matz
- Solente
- Thiescourt
- Vignemont
- Villars-sur-Coudun

AVENANT n°1

à la convention d'objectifs ente le Pays de Sources et
Vallées, La communauté de Communes et l'Office de
Tourisme de Noyon en Sources et Vallées

Programme d'actions 2013

Avril 2014

SOURCES ET VALLÉES

Au cœur de la Picardie

- Any
Avricourt
Antheuil-Portes
Baugy
Beauve-les-Fontaines
Belloy
Biermont
Boulogne-la-Gasse
Braisnes
Candor
Cannectancourt
Canny-sur-Matz
Conchy-les-Pots
Coudun
Crapeaumesnil
Cuy
Cuvilly
Dives
Écuvilly
Incourt-Sainte-Marguerite
Évricourt
Fresnières
Giraumont
Gournay-sur-Aronde
Gury
Hainvillers
Labedière
Lagny
Neuville-sur-Ressons
Lassigny
Lataule
Margny-sur-Matz
Marquêgise
Mareuil-la-Motte
Margny-aux-Cerises
Monchy-Humières
Mortemer
Neufvy-sur-Aronde
Ognelles
Orvillers-Sorel
Plessier
Ressons-sur-Matz
Ricquembourg
Roye-sur-Matz
Sailly
Thecourt
Vignement
Villers-sur-Couclin

D'une part La Communauté de Communes du Pays des Sources (CCPS), représentée par son Président, Monsieur René MAHET, par délibération en date du xx 2014 (bureau),

D'autres part La Communauté de Communes du Pays Noyonnais (CCPN), représentée par son Président, Monsieur Patrick DEGUISE, par délibération en date du xx 2014 (conseil communautaire),

La Communauté de Communes des Deux Vallées (CC2V), représentée par son Président, Monsieur Patrice CARVALHO, par délibération en date du xx 2014 (conseil communautaire).

L'Office de Tourisme de Noyon en Sources et Vallées, représentée par sa Présidente, Madame Catherine COMMUN, par délibération du Conseil d'administration du xx 2013

Et vu La convention d'objectifs entre le Pays de Sources et Vallées, la communauté de communes du Pays Noyonnais et l'Office de Tourisme de Noyon en Sources et Vallées – Mission et rôle de l'Office de Tourisme pour le Pays de Sources et Vallées en 2013

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1	OBJET
	Le présent avenant a pour objet de modifier la participation financière des 3 Communautés de Communes : CCPN, CC2V et CCPS pour certaines des actions programmées en 2013

Article 2	MODIFICATIONS DES PARTICIPATIONS FINANCIERES 2013
	Le reste à charge de chacune des trois collectivités pour la dépense « Missions OT de Pays » est modifié, compte tenu : de la non perception de l'aide du Conseil Régional de Picardie pour cette action de la réaffectation du reste à charge non prévu de l'Office de Tourisme pour l'exercice 2013. Le surcrot des opérations étant principalement lié à la mise en œuvre de l'action Musée Territoire 14/18, nécessitant une communication plus importante.

	Budget total actions OT Pays 2013	Région	CG 60	CCPN	CC2V	CCPS
Convention 2013	71 584,11 €	17 947,50 €	8 044,20 €	24 042,49 €	11 331,95 €	10 217,97 €
Avenant proposé	54 696,82 €	0,00 €	4 499,26	30 008,20 €	10 616,51 €	9 572,87 €
Différence	-16 887,29€	-17947,50€	-3 544,94 €	+5 965,71 €	-715,44 €	-645,10 €

- Ambricourt
- Avricourt
- Anthelme
- Bauby
- Beaulieu-les-Fontaines
- Bellay
- Biermont
- Boulogne-la-Grasse
- Brasles
- Candor
- Canicourt
- Canny-sur-Matz
- Conchy-lez-Pots
- Coudun
- Crapeaumesnil
- Cuvelly
- Cuvilly
- Divis
- Écuilly
- Incourt-Saint-Marguerite
- Évricourt
- Fresnes
- Giraultmont
- Courmayeur-Aronde
- Guy
- Haimillers
- Labellère
- Lagny
- Neuville-sur-Resson
- Lassigny
- Latérale
- Maigny-sur-Matz
- Marquilly
- Mareuil-la-Meule
- Magny-aux-Cloches
- Monchy-lumeyres
- Mortménil
- Neufy-sur-Aronde
- Ognelles
- Orville-la-Scapelle
- Plessier-la-Roche
- Ressons-sur-Matz
- Ricquebourg
- Roy-sur-Matz
- Solente
- Thercourt
- Vignemont
- Villers-sur-Coudun

Article 3

Détail du calcul du reste à charge collectivités

PAYS	Coût TTC	CG	FRAPP	CCPN	CC2V	CCPS
Guide pratique (2013-2-1)	7 456,83 €	2 982,73 €	0,00 €	1 964,13 €	1 319,86 €	1 190,11 €
Avance de 80% versé à la signature de la convention	8 205,83 €	2 982,73 €	0,00 €	2 292,94 €	1 540,81 €	1 389,34 €
Solde sur le réalisé				1 571,30 €	1 055,89 €	952,09 €
Edition brochure groupes (2013-2-2)	3 791,32 €	1 516,53 €	0,00 €	998,63 €	671,06 €	605,09 €
Avance de 80% versé à la signature de la convention	4 162,30 €	1 516,53 €	0,00 €	1 161,49 €	780,50 €	703,77 €
Solde sur le réalisé				798,90 €	536,85 €	484,08 €
Rédaction des pochettes randonnée (topoguide Pays) (2013-2-3)	1 674,40 €	0,00 €	0,00 €	735,06 €	493,95 €	445,39 €
Avance de 80% versé à la signature de la convention	1 674,40 €	0,00 €	0,00 €	735,06 €	493,95 €	445,39 €
Solde sur le réalisé				588,05 €	395,16 €	356,31 €
Référencement web et animation réseaux sociaux (2013-2-4)	5 023,20 €	2 511,60 €	0,00 €	1 102,59 €	740,92 €	668,09 €
Avance de 80% versé à la signature de la convention	2 571,40 €	0,00 €	0,00 €	1 128,84 €	758,56 €	683,99 €
Solde sur le réalisé				882,07 €	592,74 €	534,47 €
Hébergement site Internet (2013-2-5)	2 660,00 €	0,00 €	0,00 €	1 167,74 €	784,70 €	707,56 €
Avance de 80% versé à la signature de la convention	2 559,44 €	0,00 €	0,00 €	1 123,59 €	755,03 €	680,81 €
Solde sur le réalisé				934,19 €	627,76 €	566,05 €
Création d'une borne de promotion sur l'aire de Ressons/AI (2013-2-6)	12 500,00 €	0,00 €	0,00 €	5 487,50 €	3 687,50 €	3 325,00 €
Avance de 80% versé à la signature de la convention	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Solde sur le réalisé				4 390,00 €	2 950,00 €	2 660,00 €
				-4 390,00 €	-2 950,00 €	-2 660,00 €

AUTRES DISPOSITIONS

Les autres dispositions de la convention 2013 demeurent inchangées

Amy

Avicourt

Antheuil-Portes

Fait en 5 exemplaires originaux, à Noyon, le xx/xx/2014

Beaulieu-les-Fontaines

Belloy

Biermont

Boulogne-la-Grasse

Patrick DEGUISE

Patrice CARVALHO

René MAHET

Braisnes

Candor

Connectancourt

Canny-sur-Matz

Conchy-les-Pots

Courchies

**Président de la Communauté de
Communes du Pays Noyonnais**

**Président de la Communauté de
Communes des Deux Vallées**

**Président de la Communauté de
Communes du Pays des Sources**

Crapeaumesnil

Cuy

Cuvilly

Dives

Écuilly

Incourt-Ste-Marguerite

Éricourt

Fresnières

Giraumont

Gérard LECOMTE

Catherine COMMUN

Cournay-sur-Aronde

Gury

Hainvillers

Laberlière

Lagny

**Président de l'association du Pays
de Sources et Vallées**

**Président de l'Office de Tourisme de
Noyon en Sources et Vallées**

Lassigny

Lataule

Margny-sur-Matz

Marquéglise

Mareuil-la-Motte

Maugny-aux-Cerises

Monchy-Humières

Mortemer

Neufvy-sur-Aronde

Ognolles

Orvillers-Sorel

Plessier-de-Roye

Ressons-sur-Matz

Ricquebourg

Roye-sur-Matz

Solente

Thiescourt

Vignemont

Villers-sur-Coudun

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 2 JUILLET 2014.

L'an deux mil quatorze, le 2 juillet à 18 H 00 s'est réuni au siège de la Communauté de Communes du Pays des Sources, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Bureau Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents : René MAHET, Alain DE PAERMENTIER, Jean-Pierre VRANCKEN, Véronique DEBRUC, Ghislaine GIRARDAT, Philippe CARPENTIER, Guy GRIMAL, Gilles AMBEZA, Marc d'ARRENTIERES, William PERRON, Serge GREUGNY, Guy SAVREUX.

Etaient absents excusés : Yves LEMAIRE, Marie-Christine PINSSON, Christian CARON, Sébastien NANCEL, Patrick PEYR.

Etaient absents : Jean-Michel MAUPPIN, Bruno HUYGEBART, Daniel FORGET, Jean-Pierre LEONARD.

Date de convocation : 23 Juin 2014

Date d'affichage : 23 Juin 2014

Nombre de membres en exercice : 21

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres votants : 12

COMMERCIALISATION DES TERRAINS DU PAEI DE LA VALLEE DU MATZ

La commercialisation d'une zone d'activités se concrétise par des arrivées successives d'entreprises.

Trois entreprises ont achevé leurs installations et deux autres sont en cours d'installation.

Aujourd'hui, une nouvelle arrivée se profile, puisque la société AWAZ représentée par deux frères, Messieurs Zee Imran et Ali CHAUDHRY, ayant son siège à Villeneuve-la-Garenne a émis le désir de s'implanter sur notre Parc d'Activités. Cette société qui a pour activité la location de terrains et de biens immobiliers souhaite construire, sur le terrain constitué des parcelles 32 et 39, un bâtiment à usage d'entrepôt de 62,10 m sur 48,20 m soit 2 993 m² pour le louer à la société ASTRALLE qui y entreposera de la marchandise (jouets, jeux, bazar,...).

Le prix de vente a été fixé à 15€ HT le m².

Le détail de la vente est donc le suivant :

Acheteurs	Section cadastrale	N°	Adresse	Contenance (en m ²)	Tarif (en € HT)
M. Zee Imran CHAUDHRY et M. Ali CHAUDHRY	ZK	116	Lieudit "Le Fond Madelon Duriez" Rue Madelon Duriez	3 253	48 795
	ZK	123	Lieudit "Le Fond Madelon Duriez" Rue Madelon Duriez	3 664	54 960
TOTAL				6 917	103 755

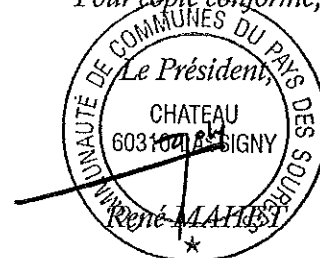
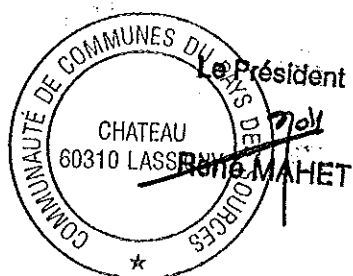
Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité:

- **VALIDE** la vente des terrains référencés ci-dessus au prix de 15 euros H.T. le m², à Messieurs Zee Imran et Ali CHAUDHRY.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces correspondantes à l'application de cette décision

Le Président certifie, en application de l'article L 2131-1
du code général des collectivités territoriales,
que le présent acte est rendu exécutoire le : 11 / 07 / 2014
date de son dépôt en sous-préfecture de Compiègne

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour copie conforme,



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAUSEANCE DU 2 JUILLET 2014.

L'an deux mil quatorze, le 2 juillet à 18 H 00 s'est réuni au siège de la Communauté de Communes du Pays des Sources, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Bureau Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents : René MAHET, Alain DE PAERMENTIER, Jean-Pierre VRANCKEN, Véronique DEBRUC, Ghislaine GIRARDAT, Philippe CARPENTIER, Guy GRIMAL, Gilles AMBEZA, Marc d'ARRENTIERES, William PERRON, Serge GREUGNY, Guy SAVREUX.

Etaient absents excusés : Yves LEMAIRE, Marie-Christine PINSSON, Christian CARON, Sébastien NANCEL, Patrick PEYR.

Etaient absents : Jean-Michel MAUPPIN, Bruno HUYGEBART, Daniel FORGET, Jean-Pierre LEONARD.

Date de convocation : 23 Juin 2014

Date d'affichage : 23 Juin 2014

Nombre de membres en exercice : 21

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres votants : 12

CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR PRINCIPAL DE 1^{ERE} CLASSE, DE DEUX POSTES D'ANIMATEURS PRINCIPAUX DE 2^{EME} CLASSE ET D'UN POSTE DE TECHNICIEN PRINCIPAL DE 1^{ERE} CLASSE

Suite à l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire en date du 25 juin 2014 quant à l'avancement de grade d'un agent, actuellement rédacteur principal de 2^{ème} classe, il est proposé aux membres du Bureau de créer un poste d'un rédacteur principal de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} janvier 2014.

Il en va de même pour deux agents, actuellement animateurs territoriaux pour lesquels il est proposé de créer deux postes d'animateurs principaux de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} avril 2014.

Enfin, il conviendrait de créer un poste de technicien principal de 1^{ère} classe à compter du 24 décembre 2014 pour un agent, actuellement technicien principal de 2^{ème} classe.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité:

- **VALIDE** la création d'un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2014, de deux postes d'animateurs principaux de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} avril 2014 et d'un poste de technicien principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 24 décembre 2014,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces correspondantes à l'application de cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour copie conforme,

60310 LASSIGNY

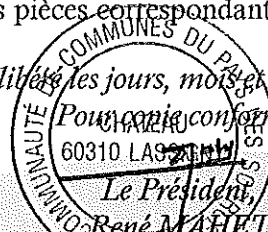
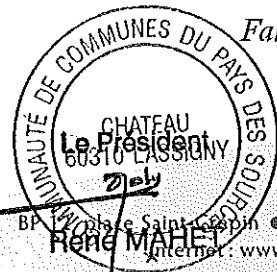
Le Président

René MAHET

Communauté de Communes du PAYS DES SOURCES

BP 17001 - Plateau de Saint-Jacques • 60310 Lassigny • Tél. : 03 44 43 09 57 • Fax : 03 44 43 05 48
Internet : www.cc-pays-sources.org • Courriel : contact@cc-pays-sources.org

Le Président certifie, en application de l'article L.2131-1 du code général des collectivités territoriales, que le présent acte est rendu exécutoire le : 11/07/14 date de son dépôt en sous-préfecture de Compiègne



Avny
Avricourt
Antheuil-Portes
Baugy
Beaumont-les-Fontaines
Belloy
Biermont
Boulogne-la-Grasse
Braisnes
Candor
Cannectancourt
Canny-sur-Matz
Conchy-les-Pots
Coudun
Crapeaumesnil
Cuy
Cuvilly
Dives
Écuilly
Incourt-Sainte-Marguerite
Évicourt
Fresnières
Giraumont
Gournay-sur-Aronde
Gury
Hainvillers
Laherrière
Lagny
Neuville-sur-Ressons
Lassigny
Lataule
Margny-sur-Matz
Marquêglise
Mareuil-la-Motte
Margny-aux-Cerises
Monchy-Humières
Mortemer
Neufvy-sur-Aronde
Ognolles
Orvillers-Serel
Plessier-de-Roye
Ressons-sur-Matz
Riquebourg
Roye-sur-Matz
Solente
Thiescourt
Vignemont
Villers-sur-Coudun

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAUSEANCE DU 2 JUILLET 2014.

L'an deux mil quatorze, le 2 juillet à 18 H 00 s'est réuni au siège de la Communauté de Communes du Pays des Sources, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Bureau Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents : René MAHET, Alain DE PAERMENTIER, Jean-Pierre VRANCKEN, Véronique DEBRUC, Ghislaine GIRARDAT, Philippe CARPENTIER, Guy GRIMAL, Gilles AMBEZA, Marc d'ARRENTIERES, William PERRON, Serge GREUGNY, Guy SAVREUX.

Etaient absents excusés : Yves LEMAIRE, Marie-Christine PINSSON, Christian CARON, Sébastien NANCEL, Patrick PEYR.

Etaient absents : Jean-Michel MAUPPIN, Bruno HUYGEBART, Daniel FORGET, Jean-Pierre LEONARD.

Date de convocation : 23 Juin 2014

Date d'affichage : 23 Juin 2014

Nombre de membres en exercice : 21

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres votants : 12

LANCEMENT D'UNE ETUDE PRE-OPAH

La Communauté de Communes a inscrit dans son budget la réalisation d'une étude préalable à la mise en place d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) qui pourrait débiter au 1^{er} janvier 2016. Cette étude est rendue obligatoire par l'ANAH (Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat), financeur de l'opération.

Le montant prévisionnel inscrit au budget 2014 est de 50 000 €. Les recettes sont estimées à 20 000 € de la part de l'ANAH (50% du HT). Le Département et la Région seront eux aussi sollicités pour des aides financières qui restent à déterminer.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité:

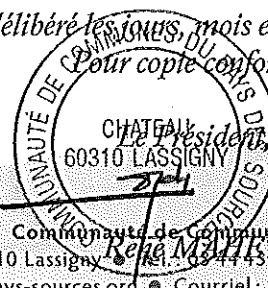
- **AUTORISE** Monsieur le Président à lancer la consultation pour cette étude afin de choisir le Bureau d'études qui pourra la réaliser,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les subventions auprès de l'Etat via l'ANAH, du Département de l'Oise et de la Région Picardie
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces correspondantes à l'application de cette décision.

Le Président certifie, en application de l'article L 2131-1 du code général des collectivités territoriales, que le présent acte est rendu exécutoire le : 11/07/14 date de son dépôt en sous-préfecture de Compiègne

Le Président
René MAHET



Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour copie conforme,



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAUSEANCE DU 2 JUILLET 2014.

L'an deux mil quatorze, le 2 juillet à 18 H 00 s'est réuni au siège de la Communauté de Communes du Pays des Sources, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Bureau Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents : René MAHET, Alain DE PAERMENTIER, Jean-Pierre VRANCKEN, Véronique DEBRUC, Ghislaine GIRARDAT, Philippe CARPENTIER, Guy GRIMAL, Gilles AMBEZA, Marc d'ARRENTIERES, William PERRON, Serge GREUGNY, Guy SAVREUX.

Etaient absents excusés : Yves LEMAIRE, Marie-Christine PINSSON, Christian CARON, Sébastien NANCEL, Patrick PEYR.

Etaient absents : Jean-Michel MAUPPIN, Bruno HUYGEBART, Daniel FORGET, Jean-Pierre LEONARD.

Date de convocation : 23 Juin 2014

Date d'affichage : 23 Juin 2014

Nombre de membres en exercice : 21

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres votants : 12

RECRUTEMENT D'UNE EDUCATRICE JEUNES ENFANTS SOUS CONTRAT A DUREE DETERMINEE POUR LE RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

Monsieur MAHET informe les membres du Bureau qu'un jury de recrutement a retenu une candidature pour animer le second Relais Assistantes Maternelles du Pays des Sources.

Conformément à l'article 3-2 de la Loi du 26 janvier 1984, il est proposé de passer avec cette personne un contrat à durée déterminée d'une durée d'un an renouvelable une fois pour la même durée. Titulaire du diplôme d'état d'éducatrice de jeunes enfants, l'agent s'engage à passer durant la période de son contrat le concours d'éducateur territorial de jeunes enfants.

Il est proposé de rémunérer cet agent sur la base du grade d'éducateur territorial de jeunes enfants à un échelon qui sera fonction de l'expérience du candidat retenu. Ce contrat pourra commencer, si possible, à partir du 20 août 2014.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité:

- VALIDE le recrutement d'un éducateur de jeunes enfants à temps complet par le biais d'un contrat à durée déterminée d'un an renouvelable une fois,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces correspondantes à l'application de cette décision.

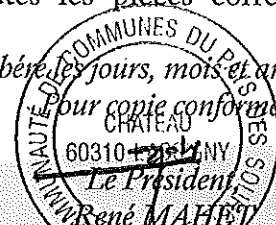
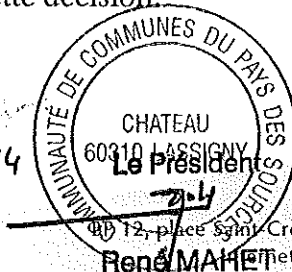
Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Président certifie, en application de l'article L.2131-1

du code général des collectivités territoriales,

que le présent acte est rendu exécutoire le 11/07/14

date de son dépôt en sous-préfecture de Compiègne



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAUSEANCE DU 2 JUILLET 2014.

L'an deux mil quatorze, le 2 juillet à 18 H 00 s'est réuni au siège de la Communauté de Communes du Pays des Sources, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Bureau Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents : René MAHET, Alain DE PAERMENTIER, Jean-Pierre VRANCKEN, Véronique DEBRUC, Ghislaine GIRARDAT, Philippe CARPENTIER, Guy GRIMAL, Gilles AMBEZA, Marc d'ARRENTIERES, William PERRON, Serge GREUGNY, Guy SAVREUX.

Etaient absents excusés : Yves LEMAIRE, Marie-Christine PINSSON, Christian CARON, Sébastien NANCEL, Patrick PEYR.

Etaient absents : Jean-Michel MAUPPIN, Bruno HUYGEBART, Daniel FORGET, Jean-Pierre LEONARD.

Date de convocation : 23 Juin 2014

Date d'affichage : 23 Juin 2014

Nombre de membres en exercice : 21

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres votants : 12

SUBVENTION A L'ASSOCIATION SAUVEGARDE DU PATRIMOINE DANS LE CADRE DU PROJET DE LA TOUR ROLAND A LASSIGNY

La commune de Lassigny possède sur son territoire un site archéologique de grande importance. Ce site est localisé au lieu dit de la Tour Roland et correspond au tertre à la sortie Nord-Ouest de la commune.

Afin de valoriser au mieux l'histoire de la commune et renforcer l'image touristique du canton, la municipalité de Lassigny a entrepris le projet de restitution d'un ensemble d'édifices médiévaux sur le site.

Ce projet est confié depuis 2011 à l'association de Sauvegarde du Patrimoine présidée par Madame Michèle AUBERT assistée du chef de projet Monsieur Bruno De Saedeleer ancien président et fondateur de l'association,

La Communauté de Communes a également reconnu l'intérêt touristique et identitaire du projet.

Le projet ambitieux de restitution de la Tour Roland s'inscrit pleinement dans les stratégies de développement touristique du Pays de Sources & Vallées et de la Communauté de Communes du Pays des Sources.

Le 04 juillet 2012, le Bureau Communautaire du Pays des Sources a validé la convention de partenariat entre la Communauté de Communes et l'association « Sauvegarde du Patrimoine ».

Par cette convention, la Communauté de Communes du Pays des Sources s'engage à participer au financement des travaux de reconstruction des édifices et ateliers médiévaux, et plus particulièrement au financement des matériaux nobles tel que le bois, la pierre, la paille de seigle ou la chaux vive.

Le montant annuel de la contribution financière est limité à 15 000 euros et équivaut à un taux d'intervention de 100 % du montant total TTC estimé pour la fourniture des matériaux nobles.

En contrepartie de l'engagement du Pays des Sources l'association « Sauvegarde du Patrimoine » s'engage à :

- Assurer la maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre des travaux de construction dans le respect des lois en vigueur,
- Préalablement à l'engagement des travaux, l'association s'engage également à présenter à la Communauté de Communes un programme prévisionnel annuel des travaux ainsi que le budget correspondant,
- Communiquer annuellement à la Communauté de Communes du Pays des Sources un bilan global reprenant les travaux engagés, les animations proposées, la fréquentation du site,
- Faire apparaître le partenariat entre l'association et la Communauté de Communes sur l'ensemble des supports de communication et de promotion de l'association et du site historique de la Tour Roland.

Budget prévisionnel de l'association « Sauvegarde du Patrimoine » pour 2014

DEPENSES PREVISIONNELLES

	2014
Matériaux de construction (bois & seigle)	9 840
Outillage	500
Architecte	5 160
Charges de fonctionnement	9 550
Charges salariales / patronales	59 360
TOTAL DEPENSES	84 410

RECETTES PREVISIONNELLES

	2014
Recettes d'activité	12 650
Participation mairie Lassigny (Fonctionnement,...)	10 000
Participation CCPS (Matériaux nobles)	9 840
Participation CCPS (Cabinet architecture)	5 160
Participation Conseil Général (Fonctionnement)	20 000
Mécènes & Cotisations	1 400
TOTAL RECETTES	59 050
Résultat N-1	22 745
Solde négatif	-2 615

Pour l'année 2014, il est prévu sur l'archéosite de Lassigny :

- Dépôt du permis de construire de régularisation pour la grange, la forge et la maison du potier,
- Dépôt du permis de construire et autorisation de travaux pour la loge du tailleur de pierre les deux tours d'entrée et la tour sur motte,
- Réalisation des deux tours d'entrée,
- Réalisation de la loge du tailleur de pierre,
- Débuter la réalisation de la palissade.

- Préparer la plate forme pour la tour de la motte.

A titre exceptionnel, la Communauté de Communes a également financé en 2013 une prestation de génie civil (curage de fossé) n'intégrant pas directement les objectifs de la convention de partenariat.

Pour l'année 2014, l'association « Sauvegarde du Patrimoine » souhaite que l'aide financière du Pays des Sources ne concerne pas uniquement les matériaux nobles, mais intègre des prestations d'architecte pour le dépôt du permis de construire de régularisation pour la grange, la forge et la maison du potier (3 000 € TTC) et le dépôt du permis de construire et autorisation de travaux pour la loge du tailleur de pierre les deux tours d'entrée et la tour sur motte (2 160 € TTC).

En effet, l'association « Sauvegarde du Patrimoine » détient depuis le début de l'année 2014 un bail emphytéotique de 20 ans (passé avec la commune de Lassigny) pour pouvoir mener à terme le projet de reconstruction d'une tour féodale avec sa basse cour sur le site historique de la « Tour Roland ». Ce bail confère désormais à l'association la responsabilité en matière d'urbanisme et plus précisément lui permet de déposer les demandes de permis de construire en son nom.

Afin de régulariser les premiers bâtiments d'animation et de monter le dossier de permis de construire de la future tour, le cabinet d'architecture Vercoutère-Provost est mandaté par l'association « Sauvegarde du Patrimoine » pour rectifier et déposer les différentes demandes urbanistiques.

De nouveau à titre exceptionnel, l'association « Sauvegarde du Patrimoine » souhaite utiliser pour l'année 2014 une portion de l'aide financière initialement prévue pour l'acquisition des matériaux noble au profit de la prestation du cabinet d'architecture « Vercoutère-Provost. ».

Considérant que :

- la convention passée avec l'association « Sauvegarde du Patrimoine » ne concerne que le subventionnement des matériaux nobles,
- que la CCPS n'a pas à supporter financièrement les actes nécessaires à la régularisation des 3 bâtiments déjà construits sans autorisations,
- qu'il faut cependant engager des frais d'architecte pour obtenir les permis de construire pour la suite des travaux à réaliser que soutient la CCPS,

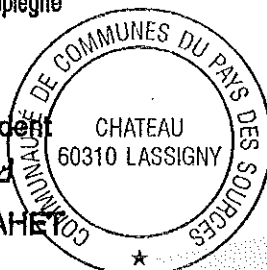
Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, par 11 voix pour et une contre, à la majorité:

- **VALIDE** la participation financière au profit de l'association « Sauvegarde du Patrimoine » pour la fourniture des matériaux nobles (soit 9 840 €) et les frais d'architecte uniquement pour les permis de construire des nouveaux bâtiments (soit 2 160 € TTC) soit la somme totale pour l'année 2014 de 12 000 €,
- **ACCEPTE** de verser un acompte de 80% de cette subvention sur présentation des devis/engagements puis le solde sur présentation d'un tableau récapitulatif des dépenses (signé du Président ou du trésorier de l'association) accompagné des justificatifs financiers (factures),
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces correspondantes à l'application de cette décision.

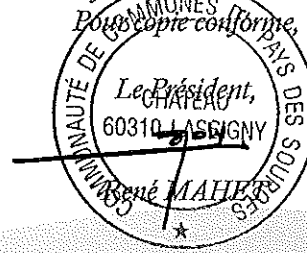
Le Président certifie, en application de l'article L 2131-1 du code général des collectivités territoriales, que le présent acte est rendu exécutoire le 11/07/2014 date de son dépôt en sous-préfecture de Compiègne

Le Président

René MAHÉTY



Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAUSEANCE DU 2 JUILLET 2014.

L'an deux mil quatorze, le 2 juillet à 18 H 00 s'est réuni au siège de la Communauté de Communes du Pays des Sources, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Bureau Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents : René MAHET, Alain DE PAERMENTIER, Jean-Pierre VRANCKEN, Sébastien NANCEL, Patrick PEYR, Véronique DEBRUC, Ghislaine GIRARDAT, Philippe CARPENTIER, Guy GRIMAL, Gilles AMBEZA, Marc d'ARRENTIERES, William PERRON, Serge GREUGNY, Guy SAVREUX.

Etaient absents excusés : Yves LEMAIRE, Marie-Christine PINSSON, Christian CARON.

Etaient absents : Jean-Michel MAUPPIN, Bruno HUYGEBART, Daniel FORGET, Jean-Pierre LEONARD.

Date de convocation : 23 Juin 2014

Date d'affichage : 23 Juin 2014

Nombre de membres en exercice : 21

Nombre de membres présents : 14

Nombre de membres votants : 14

SUBVENTIONS AUX CLUBS POUR LES LICENCIÉS DE MOINS DE 18 ANS

La Communauté de Communes du Pays des Sources procède chaque année à un versement de 10 € par licencié de moins de 18 ans pour les clubs sportifs du territoire. Depuis 2012, l'aide a été portée à 11€.

Le tableau joint en annexe fournit le détail de ces aides.

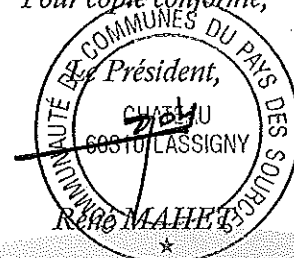
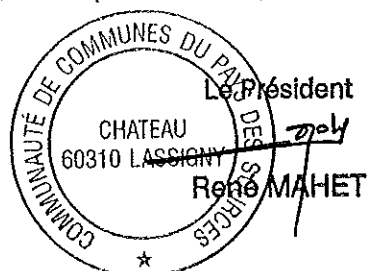
Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité:

- **VALIDE** ces demandes de subventions jointes en annexe,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces correspondantes à l'application de cette décision

Le Président certifie, en application de l'article L 2131-4 du code général des collectivités territoriales, que le présent acte est rendu exécutoire le : 11/07/2014 date de son dépôt en sous-préfecture de Compiègne.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour copie conforme,



- Amy
- Avricourt
- Antheuil-Portes
- Baugy
- Beaulieu-les-Fontaines
- Belloy
- Beumont
- Boulogne-la-Grasse
- Braisnes
- Candor
- Cannectancourt
- Canny-sur-Matz
- Conchy-les-Pots
- Coudun
- Crapeaumesnil
- Cuy
- Cuvilly
- Dives
- Écuvilly
- Élincourt-Ste-Marguerite
- Évincourt
- Fresnières
- Giraumont
- Courmay-sur-Aronde
- Gury
- Hainvillers
- Labertière
- Lagny
- La-Neuve-sur-Ressons
- Lassigny
- Lataule
- Magny-sur-Matz
- Marquéglise
- Mareuil-la-Motte
- Magny-aux-Cerises
- Monchy-Humières
- Mortemer
- Neufy-sur-Aronde
- Ognolles
- Orvillers-Sorel
- Plessier-de-Roye
- Ressons-sur-Matz
- Ricquebourg
- Roye-sur-Matz
- Solente
- Thiescourt
- Vignemont
- Villers-sur-Coudun

**SUBVENTION AUX CLUBS SPORTIFS POUR LES LICENCIÉS DE MOINS DE 18 ANS
ANNÉE 2013/2014**

Associations	Sport	Siège	Fédération	Nbre licenciés - de 18 ans	TOTAL PROPOSE
CIE ARC LASSIGNY	tir à l'arc	Lassigny	FFTA	5	55,00 €
CIE ARC VIGNEMONT	tir à l'arc	Vignemont	FFTA	6	66,00 €
LA FRATERNELLE	tir sportif	Cuvilly	FFTIR	7	77,00 €
GYM DETENTE	gymnastique	Cuvilly	FFEPGV	13	143,00 €
STADE RESSONTOIS	football	Ressons sur Matz	FFF	159	1 749,00 €
SPORTS ET LOISIRS	tennis de table	Coudun	FFTT	19	209,00 €
US BAUGY MONCHY	football	Baugy	FFF	10	110,00 €
LAGNY OMNISPORTS	athlétisme	Lagny	UFOLEP	36	396,00 €
JUDO CLUB RESSONTOIS	judo	Ressons sur Matz	FFJ	190	2 090,00 €
AS DU COLLEGE DEBUSSY	unss	Margny les Compiègne	UNSS	16	176,00 €
CLUB GYMNIQUE	gymnastique	Lassigny	FFG	153	1 683,00 €
COLLEGE ABEL LEFRANC	unss	Lassigny	UNSS	93	1 023,00 €
CSC LASSIGNY	danse	Lassigny	FFPMM	16	176,00 €
COLLEGE DE LA VALLEE DU MATZ	unss	Ressons sur Matz	UNSS	134	1 474,00 €
KARATE SHOTOKAN	karaté	Lassigny	FFKAMA	16	176,00 €
AS ELINCOURT	football	Élincourt Ste Marguerite	FFF	23	253,00 €
LES ENTRECHATS	danse	Ressons sur Matz	FFPMM	123	1 353,00 €
AMICALE LAIQUE DES ANCIENS ELEVES DE VIGNEMONT	tennis de table	Vignemont	FFTT	11	121,00 €
AS CANNECTANCOURT	athlétisme	Cannectancourt	UFOLEP et FFA	83	913,00 €
CLUB DES SPORTS DE RIMBERLIEU	équitation	Villers sur Coudun	FFT - EPMN	14	154,00 €
US LASSIGNY	tennis	Lassigny	FFF	45	495,00 €
HOLA	football	Lassigny	FFHB	85	935,00 €
AS Beaulieu-Ecuvilly	handball	Lassigny	FFF	18	198,00 €
	football	Beaulieu les Fontaines	FFF	18	198,00 €
				TOTAL	14 025,00 €

SEANCE DU 2 JUILLET 2014.

L'an deux mil quatorze, le 2 juillet à 18 H 00 s'est réuni au siège de la Communauté de Communes du Pays des Sources, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Bureau Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents : René MAHET, Alain DE PAERMENTIER, Jean-Pierre VRANCKEN, Sébastien NANCEL, Patrick PEYR, Véronique DEBRUC, Ghislaine GIRARDAT, Philippe CARPENTIER, Guy GRIMAL, Gilles AMBEZA, Marc d'ARRENTIERES, William PERRON, Serge GREUGNY, Guy SAVREUX.

Etaient absents excusés : Yves LEMAIRE, Marie-Christine PINSSON, Christian CARON.

Etaient absents : Jean-Michel MAUPPIN, Bruno HUYGEBART, Daniel FORGET, Jean-Pierre LEONARD.

Date de convocation : 23 Juin 2014 .

Date d'affichage : 23 Juin 2014

Nombre de membres en exercice : 21

Nombre de membres présents : 14

Nombre de membres votants : 14

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX CLUBS SPORTIFS « LA FRATERNELLE DE CUVILLY » et « COUDUN TENNIS DE TABLE »

Par décision en date du 25 octobre 2006, le Bureau communautaire a décidé d'allouer des aides financières exceptionnelles pour les clubs participant à un championnat régional, national, européen ou mondial.

Il a été décidé de les subventionner à hauteur de 50% des dépenses plafonnées à 1 000€ soit une subvention maximum de 500€ par saison et par club.

Les dépenses éligibles doivent directement être liées à la manifestation sportive et à l'évolution au niveau régional, national, européen ou mondial.

Le versement de cette aide financière se fait à l'issue de la saison sportive sur production des copies des factures et d'un bilan financier détaillé visées par le trésorier du club.

Société de tir "La Fraternelle"

Le club sollicite une aide pour sa participation à 2 championnats nationaux pour la saison sportive 2013-2014. En effet, 11 tireurs du club ont participé au championnat de France individuel qui a eu lieu à Besançon du 3 au 6 février 2014 et 7 autres au championnat de France par équipe les 22 et 23 mars 2014 à Lille.

Les dépenses nettes éligibles (frais de déplacement et hébergement) sont de 1 888,72 €.

La subvention proposée est de 500 €.

Club S.L. Coudun Tennis de table

Le club sollicite une aide pour la participation de 3 équipes au championnat Régional pour la saison sportive 2013-2014.

Les dépenses nettes éligibles (frais de déplacement et hébergement) sont de 1 427,36 €.

La subvention proposée est de 500 €.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité:

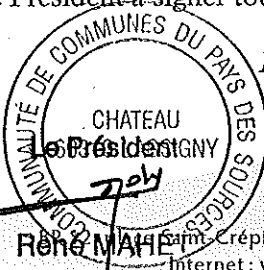
- VALIDE les dossiers présentés ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces correspondantes à l'application de cette décision

Le Président certifie, en application de l'article L 2131-1

du code général des collectivités territoriales,

que le présent acte est rendu exécutoire le : 11/07/2014

date de son dépôt en sous-préfecture de Compiègne



Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Boite copie conforme

Le Président

René MAHET